

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 22
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19
- contre : 0
- abstentions : 0

DÉLIBÉRATION n° B2026/128

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Laurent LAGES. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Laurent LAGES, Jean-Paul LARAN, Catherine CORREGE, Philippe SOLAZ, Joelle ABADIE, Alain PIASER, Bernadette SABATHIER, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Roger LACOME, Nathalie SALCUNI, Didier FAVARO, Jean-Charles LAUREYS, Chrystelle MAUPAS, André QUINON, Viviane BARBAZAN, Bruno FOURCADE, André RECURT et Francis ESCUDE.

Absents excusés : Nadia MORILHON, Denis BARRERE et Albert BEGUE

Objet : Projet de réhabilitation de la MARPA – Appel à projet CARSAT 2026

La MARPA des Baronnies est une résidence autonomie accueillant 20 résidents, propriété de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, gérée par le CIAS des Baronnies.

Malgré tout ce qui a été accompli ces dernières années, les saisons estivales et les canicules sont de plus en plus intenses, avec des températures avoisinant les 28 °/30° dans les logements et plus de 34° degrés dans les couloirs de la MARPA.

Malgré les mesures prises par le personnel, ces conditions ont des impacts importants compte tenu de la vulnérabilité des résidents : risque de déshydratation, asthénie, risque de chutes, perte d'appétit, anxiété, confinement subi, perte des repères quotidiens...

Un projet de réhabilitation du bâtiment est nécessaire pour adapter la résidence autonomie aux périodes de forte chaleur, améliorer le confort thermique individuel et préserver la santé des résidents.

Ce projet vise à décliner les actions suivantes :

- Installation de climatiseurs réversibles dans les logements,
- Rafrachissement des couloirs par la pose de stores,
- Création d'îlots de fraîcheur à l'extérieur avec la mise en place de deux pergolas et la plantation d'arbres et de végétaux.

Les premiers devis sollicités s'élèvent à un montant de 61 486,55 € HT.

Afin que cette opération puisse se concrétiser avant la prochaine saison estivale, Monsieur le Président propose de faire acte de candidature à l'appel à projet CARSAT résidences autonomie 2026, avec une demande d'aide à hauteur de 20 000€.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260907-2026-128B-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (19 pour),

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une candidature à l'appel à projet résidences autonomie 2026 auprès de la CARSAT, pour la résidence autonomie la MARPA à Bourg de Bigorre, avec un financement sollicité à hauteur de 20 000€, dans l'objectif de concrétiser un projet de réhabilitation du bâtiment nécessaire pour adapter la résidence autonomie aux périodes de forte chaleur, améliorer le confort thermique individuel et préserver la santé des résidents,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles dans le cadre de cet appel à projet.

Le Président
Laurent LAGES



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 10 SEP. 2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260907-2026-1288-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026